



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2000

**Recensement des biens immobiliers et ajustement de l'inventaire
avec l'état de l'actif**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Janvier 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

Excusés :

M. Bernard BELLEC, Maire

Conseillers :

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200008

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000

Direction Générale

**Recensement des biens immobiliers et ajustement de l'inventaire
avec l'état de l'actif**

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'arrêté du 27 Décembre 1996 (NOR BUDR9606070A), rendant applicable l'instruction budgétaire et comptable M14, laquelle vise notamment à renforcer "l'image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal" donnée par la comptabilité communale.

Vu la circulaire n°NOR FPPA9610112C du 31 Décembre 1996 relative notamment à l'"ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif", qui rend obligatoire la réalisation des opérations de recensement des immobilisations et d'ajustement de l'inventaire physique des biens avec l'état de l'actif au plus tard le 31 Décembre 1997.

Vu la circulaire n°NORINTB9700186C du 7 Novembre 1997 "Modalités de recensement des immobilisations - Tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif".

Vu la note de service n°98-047-M14 du 17 mars 1998 indiquant qu'à titre exceptionnel, la production de l'état de l'actif au compte de gestion de l'exercice 1997 n'est pas obligatoire.

Vu la circulaire du 31 Décembre 1998, publiée par l'instruction n°99-012-M14 du 25 janvier 1999, indiquant que la production de l'état de l'actif au compte de gestion M 14 ne sera obligatoire qu'à compter de l'exercice 1999.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 Décembre 1999 précisant l'état d'avancement du travail de recensement et la valorisation des biens figurant à l'inventaire.

Vu l'état de recensement des biens immobiliers annexé à la présente délibération, faisant apparaître au 31 Décembre 1998 :

- Les montants des immobilisations figurant à l'état de l'actif du comptable.
- L'apurement pour un montant de 49.907.776,59 F conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 Octobre 1999.
- Les montants constatés après mise à jour de l'inventaire au 31 Décembre 1998 par les services de la Ville.
- L'ajustement à effectuer conformément aux dispositions réglementaires rappelées ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'inventaire des biens immobiliers au 31 Décembre 1998 établi par les services de la Ville.
- Demander au comptable de procéder aux écritures d'ordre non budgétaires exceptionnelles prévues par la M14 en vue d'ajuster l'inventaire et l'état de l'actif.

Article Comptable	Etat de l'actif	Apurement	Etat de l'actif après apurement	Inventaire	Ajustement
2111	125.884.039,51	0,00	125.884.039,51	24.723.072,59	- 101.160.966,92
2112	29.551.462,07	0,00	29.551.462,07	0,00	- 29.551.462,07
2113	584.261,50	0,00	584.261,50	42.399.180,43	41.814.918,93
2115	0,00	0,00	0,00	60.577.392,82	60.577.392,82
2116	3.430.758,99	0,00	3.430.758,99	4.309.515,36	878.756,37
2118	1.447.776,72	0,00	1.447.776,72	0,00	- 1.447.776,72
2121	1.795.733,75	0,00	1.795.733,75	5.666.712,64	3.870.978,89
2128	35.942.631,22	0,00	35.942.631,22	81.989.403,28	46.046.772,06
21311	1.958.696,52	0,00	1.958.696,52	25.411.246,70	23.452.550,18
21312	13.596.757,45	0,00	13.596.757,45	112.497.641,00	98.900.883,55
21316	272.611,13	0,00	272.611,13	2.531.074,25	2.258.463,12

21318	692.192.168,61	48.829.802,04	643.362.366,57	421.274.657,09	- 222.087.709,48
2132	4.700.000,00	0,00	4.700.000,00	6.340.303,69	1.640.303,69
2135	19.992.696,31	0,00	19.992.696,31	37.215,11	- 19.955.481,20
2138	21.614.549,10	1.077.974,55	20.536.574,55	85.913.359,34	65.376.784,79
2151	377.304.538,56	0,00	377.304.538,56	380.947.195,43	3.642.656,87
2421	0,00	0,00	0,00	21.537.173,81	21.537.173,81
2422	0,00	0,00	0,00	36.773.668,21	36.773.668,21
248	58.115.188,84	0,00	58.115.188,84	25.404.974,71	- 32.710.214,13
TOTAL	1.388.383.870,28	49.907.776,59	1.338.476.093,69	1.338.333.786,46	- 142.307,23

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)